



Les salariés de l'unité Meuble Idéal mandatent leur comité de négociation

Réunis en assemblée générale par une chaleur accablante le vendredi 9 juillet 2010, une centaine de membres de l'unité Meuble Idéal ont donné un mandat clair à leur comité de négociation. En effet, 97% d'entre eux ont voté pour un mandat de grève à être déclenchée au moment jugé opportun par leur comité de négociation.

La décision de réunir les membres a été prise rapidement en début de semaine après le dépôt des offres monétaires patronales. « *Nous avons eu deux jours de discussions sur la partie monétaire, mais l'employeur tient une position inacceptable en ce qui a trait au régime de retraite* » note Philippe Jolin, président d'unité. « *Nous sommes conscients que nous faisons face à un déficit actuariel, mais nous demandons à ce dernier d'honorer ses responsabilités et de combler le déficit* » renchérit le leader syndical.

Le régime de retraite des employés affiche un déficit actuariel et les propositions de l'employeur sont à l'effet de suspendre le régime le temps que le déficit soit comblé, ce que rejette catégoriquement le comité de négociation.

« *Les salariés ont déjà subi une coupure de 25% de leur rente de retraite lors de la dernière négociation en 2007 mais à ce moment, l'entreprise faisait face à une situation financière catastrophique jumelée à un déficit du régime. Cette année, c'est une entreprise renouvelée et florissante qui demande à ses salariés de faire encore un sacrifice sur leur régime de retraite, ce qui est totalement inacceptable* » mentionne Martin Lambert, représentant national des TCA.

« *Ce mandat de grève sera donc un atout important pour nous car il démontre une solidarité soutenue des membres envers le comité de négociation et nous entendons bien utiliser cette solidarité pour tenter de convaincre l'employeur de modifier sa position* » conclut M. Jolin.

La convention est échue depuis le 31 mai 2010 et jusqu'ici, les parties ont tenu une dizaine de rencontres de négociation. Plusieurs autres points demeurent en litige entre les parties et le tout sera discuté à nouveau lors de la reprise des négociations qui devrait avoir lieu sous peu !